

Compte rendu du conseil municipal du 23 mars 2017

Présents : Mmes Évelyne ESTELLÉ, Marie-Sylvie ADREANI, Catherine TOUZET, Michèle PEYRON, Martine VIALLET, MM. Louis BESSON, Mickaël BLACHON, Christian BUFFET.

Absents : Jean-Louis DURSAPT (pouvoir donné à Christian BUFFET), Daniel OPRANDI (pouvoir donné à Louis BESSON), Pierre FAURE (excusé).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 21h15.

Secrétaire de séance : Louis BESSON.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 février 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Madame le Maire demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

1/ Comptes des gestion 2016 (budget communal et budget eau et assainissement)

À la demande de madame le Maire, Louis BESSON, adjoint aux finances, rappelle que, comme cela a été indiqué lors de la dernière séance du conseil municipal, les montants figurant sur les comptes de gestion rédigés par le comptable du Trésor sont identiques à ceux figurant sur les comptes administratifs rédigés par le maire, ordonnateur des dépenses et recettes de la commune.

Tous les membres ayant reçu un exemplaire des comptes de gestion, madame le Maire demande au conseil municipal de les approuver, ce qui est fait à l'unanimité.

2/ Demandes de subvention du COT et de l'ADMR

Après avoir précisé que la commune a reçu seulement deux demandes de subventions d'associations intervenant dans la commune, madame le Maire donne la parole à Louis BESSON. Celui-ci présente la demande de subvention du Club omnisports de Tarentaise (COT). Cette demande est appuyée par les documents qui avaient été demandés par la commune et à travers lesquels on comprend que le COT espère une subvention d'un montant de trois cents euros. Louis BESSON explique que la commission finances a étudié la question. Bien que la situation de l'association paraisse financièrement bien satisfaisante, d'autant plus qu'elle reçoit cette année une subvention supplémentaire de mille euros, la commission propose d'accorder la somme de trois cents euros au regard du rayonnement de l'association et de la bonne image que celle-ci donne de la commune. Louis BESSON indique par ailleurs que dans la demande figurait aussi un devis pour un achat de tentes (abris pliants) pour un montant de 636,60 € TTC.

Divers membres du conseil s'expriment alors dans le même sens que la commission, soulignant que le COT organise des activités pour toutes les tranches d'âge. En définitive, une subvention de trois cents euros est décidée à l'unanimité moins deux abstentions.

Madame le Maire reprend alors la parole et présente les activités et les finances de l'association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR), précisant que celle-ci accuse en 2015 (dernier exercice pour lequel les comptes sont connus) un déficit de 2 068,10 € pour un total de 446 768,17 € de dépenses. Puis, faisant état de sa position de présidente de l'association locale ADMR, elle décide de se retirer, laissant la présidence à Louis BESSON, premier adjoint.

Plusieurs membres du conseil insistent alors sur les services rendus par cette association au profit des habitants de la commune. De son côté, tout en reconnaissant la réalité de ces services, Louis BESSON considère que ce n'est pas aux communes de subventionner cette association qui, selon son point de vue, doit pouvoir équilibrer ses comptes entre les dépenses et les recettes tirées de ses usagers. Il précise que la commission finances ne s'est pas prononcée sur cette demande de subvention pour laisser le conseil municipal totalement libre de sa décision. Plusieurs élus souhaitent que, l'an prochain, il en aille différemment et que la commission finances fasse une proposition à ce sujet.

Louis BESSON s'étant assuré qu'une majorité de membres était favorable à l'octroi d'une subvention, il demande des propositions quant au montant. Celles-ci varient entre 100 € et 300 €. La somme de 150 € semblant être la plus souvent proposée, il met aux voix l'attribution d'une subvention de ce montant, ce qui est approuvé par six voix pour, une voix contre et deux absentions. Il est précisé que la personne ayant voté contre proposait un montant plus élevé.

3/ Taux et tarifs

Madame le Maire et Louis BESSON proposent que la part municipale des taux des taxes directes locales, à savoir 8,58 % pour la taxe d'habitation, 15,91 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 40,46 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties en 2016, soient maintenues telles quelles pour 2017. De même, ils proposent que rien ne soit changé en ce qui concerne les divers tarifs communaux.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur du maintien de ces taux et tarifs.

4/ Budgets primitifs 2017 (budget communal et budget eau et assainissement)

À la demande de madame le Maire, Louis BESSON, adjoint aux finances, présente les projets de budget primitif 2017, rappelant que le budget est voté par chapitre. Il fait remarquer que, tant pour la partie fonctionnement du budget communal que pour la partie investissement du budget eau et assainissement, apparaissent des sommes pour dépenses imprévues. Il explique par ailleurs que, s'agissant de la partie investissement du budget communal, l'emprunt indiqué en dépenses n'aura pas à être réalisé dans la mesure où, en fin d'année, l'excédent de fonctionnement sera bien supérieur à l'éventuel déficit d'investissement. Il donne encore un certain nombre de précisions sur les divers comptes et répond aux questions.

Les budgets primitifs sont alors adoptés à l'unanimité.

5/ Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée des établissements recevant du public de la commune

Madame le Maire signale que l'agenda d'accessibilité programmée qui avait été validé par le conseil municipal du 6 octobre 2015 a été rejeté par la Préfecture au motif que toutes les actions étaient rassemblées sur une même année alors qu'elles auraient dû l'être sur trois ans avec au moins une dépense par année. Elle a donc rédigé un nouvel agenda d'accessibilité programmée dont tous les membres ont eu copie et demande au conseil municipal de bien vouloir l'approuver, ce qui est fait aussitôt à l'unanimité.

6/ Convention relative à l'assistance technique pour les communes rurales en matière de voirie

Madame le Maire commente la proposition faite par le département de la Loire concernant une assistance technique en matière de voirie dont tous les membres ont eu copie. Pour sa part, elle estime peu nécessaire de donner une suite favorable à cette proposition, ce qui est confirmé par Louis BESSON et Mickaël BLACHON.

Le conseil municipal décide alors à l'unanimité de ne pas donner suite à cette convention.

Informations diverses

Michèle PEYRON fait part d'une réunion ayant eu lieu la veille concernant la petite enfance et à laquelle elle a assisté à la communauté de communes. Un bureau d'études va recenser les besoins par commune : ce sera le 5 avril pour Tarentaise.

Elle signale qu'une intervention du syndicat intercommunal d'ordures ménagères (SICTOM) avait été prévue dans le cadre des activités périscolaires. Après accord avec les professeurs de l'école, elle va finalement avoir lieu dans le cadre scolaire pour les enfants de la classe des grands.

Elle indique que vont être installés à l'école des casiers à doudous. Concernant l'apprentissage de la natation, le projet avance et semble en bonne voie, bien que la formule « classe piscine » envisagée risque de ne pas être reconduite bien longtemps.

Toujours concernant l'école, elle indique que le poulailler prévu devrait nous être livré début avril et qu'il va donc bientôt pouvoir être installé : une dalle en béton a été réalisée, un grillage posé, un talus supprimé, un escalier déplacé. Par ailleurs, une modification des descentes pluviales permettra de récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage du jardin potager.

Madame le Maire indique que le lendemain à 20 heures aura lieu une représentation dans le cadre du festival des Planches sur le plateau, que l'assemblée générale de l'association Tarentaise Amitiés aura lieu le mardi suivant à 17 heures 30 et que celle de l'association Les Bonheurs d'Exbrayat se tiendra le 31 mars à 18 heures 30.

Mickaël BLACHON rend compte de l'intervention qu'il a faite à la radio France Bleu vendredi 17 mars de 12 heures à 13 heures avec Martine VIALLET, monsieur HANSALI, le parrain du sentier des Planètes et, au téléphone, un coup de chapeau madame Jeannette GARNIER. On peut réécouter l'émission sur Internet.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, madame le Maire lève la séance : il est 22h45.

Affiché le 29 mars 2017

Le Maire

Évelyne Estellé